



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (*arrivée à 20h30*), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann (*arrivée à 20h35*).

Absents excusés: LE TOHIC Morgane, LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à LAURENT Isabelle), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

Absents non-excusés : TALMONT David, DENIS David.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LE PALLUD Sonia, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 2 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

**Centre Morbihan Communauté –
Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées
(Délibération 2021_04_09_11)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-DC-116 du 10 septembre 2020, relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu le rapport définitif de la CLECT ci-après annexé approuvé par la dite CLECT à l'unanimité ;
Considérant que les rapports de la commission d'évaluation des charges transférées constituent dès lors, la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation ;
Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelé à se prononcer, à la majorité simple, sur les montants des attributions de compensation tels qu'ils sont proposés dans le rapport de la commission,

M. le Maire rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation de l'ensemble des charges transférées à l'intercommunalité lors de transferts de compétences, ainsi qu'au calcul des attributions de compensation à verser par Centre Morbihan Communauté (CMC) à chacune des communes membres, dont Moréac.

Il propose au Conseil municipal de délibérer quant au rapport de la CLECT du 18 mars 2021 relatif aux attributions de compensation (AC) définitives 2020 et prévisionnelles 2021 versées aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 18 mars 2021 annexé à la présente délibération,**
- **Approuve le montant de l'attribution de compensation définitive 2020 de 1908 436,82 € et de 1902 491,21 € au titre de l'attribution de compensation prévisionnelle de 2021,**
- **Charge M. le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

